

DISPARITION DE FEMMES ET DE FILLES AU MEXIQUE

OMISSION
DE L'ÉTAT

© ClicClac Studio

MARS 2025

Au Mexique, des femmes, souvent jeunes et issues de milieux socio-économiques défavorisés, disparaissent sans laisser de traces, dans l'indifférence et la négligence des autorités du pays, tandis que leurs familles et diverses associations luttent sans relâche pour les retrouver et obtenir justice. Entre **silence, connivence et corruption des autorités locales avec le crime organisé**, l'explosion alarmante des disparitions de femmes et de filles dans le pays reste largement invisibilisée, éclipsée par l'attention médiatique portée à la guerre contre le narcotrafic.

Certains États, tels que Guerrero et Mexico, ont été identifiés comme des épicentres de ce phénomène et ont été au cœur des travaux de la **Fédération internationale pour les droits humains (FIDH)**, d'**Idheas Litigio Estratégico en Derechos Humanos AC** et de l'**Equipo Mexicano de Antropología Forense A.C. (EMAF)**¹; lesquels ont observé que ce fléau s'étend à l'ensemble du pays, révélant une défaillance systémique des institutions.

¹ Rapport FIDH, IDHEAS, EMAF, Justice Rapide Response (JRR). Desapariciones de mujeres y violencia por razón de género en Guerrero: el lado invisibilizado de la guerra contra las drogas (Disparition de femmes et violence basée sur le genre au Guerrero : la face invisible de la guerre contre la drogue), Septembre 2023.
Rapport FIDH, EMAF, IDHEAS « Qui nous recherche ? Qui se soucie de nous ? ». Les disparitions de femmes et de filles liées à la traite des personnes dans l'État de Mexico (Mexique), 25 novembre 2024.

! Un fléau national multifactoriel

A L'explosion généralisée des cas de disparition de femmes et de filles

La banalisation de la violence envers les femmes

Au Mexique, la violence à l'égard des femmes et des filles est le **produit d'une culture patriarcale et machiste qui perpétue les préjugés, la discrimination et les schémas de violence extrême**. Cette dynamique alimente l'acceptation sociale de la violence basée sur le genre, souvent perçue comme « une affaire privée », contribuant à l'impunité généralisée et à l'augmentation alarmante de celle-ci.

70 % des femmes mexicaines ont subi une forme de violence au cours de leur vie².

Plus de 17 000 féminicides ont été enregistrés entre 2018 et 2022³, soit environ 10 femmes tuées chaque jour.

Les **disparitions de femmes et de filles s'inscrivent dans ce continuum de violences basées sur le genre**.

Dans plus de 30 % des cas documentés dans le rapport portant sur l'État de Guerrero, les femmes disparues avaient déjà été victimes de violences conjugales, sexuelles ou d'autres formes de violences fondées sur le genre⁴.

Une situation particulièrement alarmante

Sur les 121 808 personnes portées disparues au Mexique, 27 819 concernent des femmes⁵, soit près de 23 %.

Les disparitions de femmes et de filles s'inscrivent dans un double contexte de violence : d'une part, la violence généralisée liée à la criminalité organisée, qui affecte également les hommes, et d'autre part, la violence structurelle fondée sur le genre. **Les femmes et les filles sont victimes de manière disproportionnée de crimes croisant les dynamiques des activités illégales liées au narcotrafic et des violences sexospécifiques.**

Dès lors, **l'augmentation significative des disparitions de femmes et de filles ces dernières années est particulièrement préoccupante**. Depuis 2007, de nombreux États fédérés ont enregistré des niveaux records de disparitions de femmes⁶. Dans l'État de Mexico, environ 40% des personnes disparues sont des femmes et des filles⁷. Dans certains États, le nombre de femmes non localisées serait maintenant plus élevé que le nombre d'hommes disparus⁸.

Une sous évaluation des cas de disparition

Les autorités mexicaines n'enregistrent pas systématiquement les cas dans des bases de données officielles, d'autant lorsque la disparition est liée à d'autres crimes ou lorsqu'elle a lieu dans le cadre d'un parcours migratoire, **les chiffres ne reflètent pas la réalité de ce phénomène**.

En outre, de nombreuses familles de victimes **préfèrent ne pas déclarer les disparitions en raison de leur peur des représailles, de leur crainte d'être jugées socialement, du manque d'indépendance et de transparence des autorités locales, ainsi que de**

2 Beatriz Guillén, "Radiografía de un país que mata a sus mujeres: 17.776 asesinadas en cinco años", El País, 25 Novembre 2022.

3 Idem.

4 Rapport FIDH, IDHEAS, EMAF, JRR. Desapariciones de mujeres y violencia por razón de género en Guerrero: el lado invisibilizado de la guerra contra las drogas, p. 15.

5 Registre national des personnes disparues et non localisées - (RNPDNL) en date de février 2025.

6 Rapport FIDH, IDHEAS, EMAF, JRR. Desapariciones de mujeres y violencia por razón de género en Guerrero: el lado invisibilizado de la guerra contra las drogas, p. 6.

7 Entre janvier 2018 et le 25 novembre 2024, date de publication du rapport sur l'État de Mexico, le RNPDNL a enregistré un total de 6,034 personnes disparues ou non localisées dans l'État de Mexico, dont 2,322 femmes, soit 38,48 % du total.

8 Rapport FIDH, IDHEAS, EMAF, JRR. Desapariciones de mujeres y violencia por razón de género en Guerrero: el lado invisibilizado de la guerra contra las drogas, p. 6.

l'inefficacité systémique des institutions judiciaires.

Cette situation peut également être aggravée par une méconnaissance des mécanismes juridiques disponibles, tant au niveau national que régional ou qu'international, pour chercher justice et réparation.

Un phénomène visible dans tout le territoire

Ce phénomène s'étend à tout le territoire mexicain, touchant particulièrement des États comme Guerrero⁹, marqué par une forte présence de la

criminalité organisée, ou **Mexico**¹⁰, un carrefour stratégique de la traite des êtres humains.

Les grandes villes comme Acapulco, Ecatepec et Toluca sont des foyers critiques où le crime organisé profite de l'anonymat et du chaos urbain pour agir en toute impunité. Parallèlement, dans des **localités plus rurales telles que Chilpancingo et Tlapa**, les disparitions s'inscrivent dans un contexte de contrôle territorial par des groupes criminels qui exploitent la pauvreté et la vulnérabilité socio-économique des populations locales pour agir.

Femmes disparues, non localisées et localisées au Mexique



B Un phénomène aux causes multidimensionnelles

La traite des êtres humains : cause et conséquence des disparitions

Au Mexique, les hommes qui disparaissent sont essentiellement recrutés à des fins de travail forcé pour des activités illégales par des groupes criminels¹¹. L'exploitation des femmes et filles portées disparues sert, dans beaucoup de cas, à des fins de

trafic sexuel (prostitution forcée). Certaines jeunes filles disparaissent également pour être adoptées **illégalement**¹². Des femmes sont aussi exploitées pour assumer les tâches de soins et de service au profit des narcotrafiquants comme l'entretien domestique dans des «casas de seguridad» servant à dissimuler des activités criminelles¹³.

9 Rapport FIDH, IDHEAS, EMAF, JRR, Desapariciones de mujeres y violencia por razón de género en Guerrero: el lado invisibilizado de la guerra contra las drogas.

10 Rapport FIDH, EMAF, IDHEAS « Qui nous recherche ? Qui se soucie de nous ? ».

11 Marroquín, S. L. (2019). Desaparición, esclavitud y trata de personas: Situación de las mujeres en México.

12 En raison du manque d'informations recueillies lors de nos entretiens, l'adoption illégale n'est pas analysée en détail. Pour plus de détails, voir le Rapport de Comisión Nacional de Búsqueda (CNB), Red por los Derechos de la Infancia en México (REDIM), Desaparición de mujeres adolescentes, niñas y niños en el Estado de México y su vínculo con la explotación sexual o la trata de personas con ese y otros fines, 2022, pp. 64-6.(ci-après « Rapport REDIM 2022 »)

13 FIDH, IDHEAS, EMAF, JRR, Desapariciones de mujeres y violencia por razón de género en Guerrero: el lado invisibilizado de la guerra contra las drogas, p.7.



Manipulation, mensonge et chantage comme modes opératoires

Par ailleurs, nos organisations ont pu documenter que des femmes et des filles disparaissent fréquemment suite à des **mécanismes de manipulation sophistiqués, les trafiquants exploitant leur vulnérabilité psychologique, émotionnelle ou socio-économique**¹⁴.

Parmi les méthodes utilisées figurent **les relations amoureuses fictives ou encore le « grooming »**, une séduction prolongée orchestrée pour gagner la confiance des victimes, souvent mineures¹⁵.

Ces recrutements sont **facilités par l'usage des réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook), des applications (telles que Litmatch et Discord) et des jeux vidéo (Roblox, Zepeto et Free Fire)**¹⁶ où les trafiquants sous couvert d'une relation amoureuse isolent les victimes de leurs familles.

Les autorités, présupposant que les victimes ont agi de leur plein gré en disparaissant pour rejoindre un petit ami, ignorent le caractère vicié du consentement en considérant ces cas comme des « disparitions volontaires ». **Pourtant l'utilisation de ce modus operandi, par l'usage de ces procédés de fraude, de tromperie, d'abus de pouvoir, d'exploitation d'une situation de vulnérabilité ou d'une dette,**

invalide le consentement des victimes¹⁷. En outre, le fait que les autorités considèrent souvent ces cas comme des « disparitions volontaires » conduit souvent à l'indifférence et au manque d'urgence dans l'exécution des recherches par les autorités.

Enfin, la perte massive d'emplois et la précarité corollaire provoquée par la pandémie de COVID-19 ont également entraîné une hausse significative du nombre de victimes dupées par des fausses offres d'emploi publiées en ligne. Une fois sous leur emprise, les trafiquants peuvent également exercer une pression par le biais de chantages liés à des dettes économiques, contraignant les victimes à travailler pour les rembourser et les enfermant dans un cycle d'exploitation.

La disparition comme outil de sanction

Par ailleurs, la disparition est également utilisée par le crime organisé ou par des membres des autorités, en **représailles contre les femmes défenseuses des droits humains lorsque leurs activités dérangent**. À titre d'exemple, au cours des trois dernières années, trois femmes défenseuses ont disparu dans l'État de Oaxaca : Claudia Uruchurtu Cruz le 26 mars 2021, Irma Galindo Barrios le 27 octobre 2021 et Sandra Domínguez Martínez le 4 octobre 2024¹⁸.

Des femmes portées disparues souvent victimes de féminicides

Le nombre élevé de disparitions de femmes et de filles est également lié aux féminicides, véritable fléau dans le pays. Sur l'ensemble des femmes et filles portées disparues, **2495 ont été localisées sans vie**¹⁹ et révèlent la nécessité de mener des enquêtes systématiques approfondies intégrant des analyses contextuelles afin d'identifier d'éventuels antécédents de violences et d'orienter les investigations en ce sens.

Témoignage

Marlena et Gabriela, deux femmes autochtones, ont été assassinées à Ayutla le 18 octobre 2021 par le mari de leur mère, elle-même victime de violences domestiques. Malgré la gravité de l'affaire, les multiples antécédents de violences subies par la famille (le mari ayant également violé l'une des victimes lorsqu'elle était mineure), ainsi que l'ouverture d'un dossier pour féminicides, l'auteur des faits n'avait toujours pas été arrêté en 2023.*

14 Idem.

15 Ibid.p.12.

16 Rapport FIDH, EMAF, IDHEAS « Qui nous recherche ? Qui se soucie de nous ? », p.42.

17 Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, art. 3.b; Loi générale visant à prévenir, punir et éradiquer les crimes liés à la traite des personnes et à protéger et assister les victimes de ces crimes, art. 40.

18 FIDH, OMCT, Llamado urgente, México: Desaparición de la defensora de derechos humanos Sandra Domínguez Martínez, 25 octobre 2024.

19 RNPDL, en date de février 2025.

II Un système institutionnel défaillant au service de l'impunité

A L'absence d'enquête adéquate, de justice et de réparation

Des lacunes importantes dans les processus d'enquête

Les familles des victimes se heurtent dès le départ à des obstacles administratifs : dans de nombreux cas, celles-ci sont **contraintes d'attendre jusqu'à 72 heures avant de pouvoir déposer une plainte officielle**²⁰, un délai qui contrevient à la loi mexicaine

et qui est particulièrement critique lorsque les premières heures sont décisives pour retrouver une personne disparue. Or même lorsque ce délai est respecté, les autorités **refusent parfois d'enregistrer la plainte ou exigent des familles le versement d'une somme d'argent**²¹.

Témoignage

La sœur de Paula, qui a disparu depuis 2010, s'est vue répondre par les autorités qu'elle ne pouvait pas porter plainte et que seules sa mère ou son mari pouvaient le faire. Un officier ministériel lui a également demandé de lui "donner 500 pesos".

Les disparitions sont fréquemment classées comme **des fugues liées à des "hogares expulsivos"** (des foyers où les personnes confrontées à la violence, à la persécution ou à des conditions socio-économiques difficiles, se voient contraintes de fuir) **ce qui retarde, voire annihile les recherches**²². Lorsque les enquêtes sont enfin ouvertes, elles **sont souvent mal dirigées par les enquêteur·rices en raison de préjugés sexistes et/ou racistes, d'autant plus lorsqu'il s'agit**

de femmes autochtones, LGBTQI+ ou migrantes²³, explorant leur passé ou leurs choix de vie plutôt que de se concentrer sur le contexte et les causes des disparitions. Ces comportements constituent une forme de violence qui **revictimise, culpabilise la famille, et détournent l'enquête de sa véritable finalité: retrouver la personne disparue et identifier/poursuivre les auteurs.**

Témoignage

Dans le cas d'Isabel, une femme de 31 ans disparue à Acapulco, sa mère, en signalant sa disparition, s'est vue répondre par les autorités qu'« elle est sûrement partie avec son petit ami » ou encore qu'elle pourrait être « impliquée dans de mauvaises affaires », laissant entendre que sa fille aurait des liens avec le crime organisé.

Dans le cas d'Isidora, une petite fille disparue à Acapulco, le ministère public a répondu à sa mère : "Rappelez-vous où vous l'avez mise", sous-entendant qu'elle n'avait pas réellement disparu ou insinuant que la mère pouvait être impliquée. Au lieu de l'aider, on lui a simplement conseillé d'attendre qu'elle réapparaisse", en ajoutant qu'elle "avait d'autres enfants".

L'absence d'approche holistique au sein des enquêtes conduit à **se concentrer sur des hypothèses isolées**, ignorant les caractéristiques multidimensionnelles et les schémas communs des disparitions. Ainsi, **les violences antérieurement subies par les victimes, comme les violences conjugales ou sexuelles, sont rarement considérées comme des facteurs contextuels** pouvant éclairer les circonstances de leur disparition. De même, **les liens possibles avec des réseaux de traite des êtres**

humains, ainsi que les schémas de disparitions, sont souvent négligés.

Par ailleurs, il est fréquent que les **investigations ne soient pas correctement menées, les preuves recueillies pas adéquatement conservées et les expertises essentielles omises**²⁴, entraînant ainsi la perte de données, d'objets, de substances et de témoignages cruciaux.

20 FIDH, IDHEAS, EMAF, JRR. Desapariciones de mujeres y violencia por razón de género en Guerrero: el lado invisibilizado de la guerra contra las drogas, p.9.

21 Ibid. p.10.

22 Rapport FIDH, EMAF, IDHEAS, Qui nous recherche ? Qui se soucie de nous ?, p.48.

23 Ibid. p.52.

24 Idem.

Quand les corps sont retrouvés, les pratiques médico-légales suivies, notamment en matière d'exhumation, de récupération, de conservation et d'identification, sont souvent en décalage avec les normes nationales et internationales. **L'absence d'un traitement**

rigoureux des éléments médico-légaux, ainsi que la mauvaise intégration des résultats des analyses dans les enquêtes, empêchent leur utilisation efficiente pour faire avancer les investigations.

Témoignage

Le corps de Sabrina, disparue en 2015 à Acapulco, a été retrouvé dans une fosse clandestine trois mois après sa disparition. Mais un an et demi plus tard, la famille a été informée que les échantillons d'ADN ne correspondaient pas, avant qu'il ne soit à nouveau confirmé en 2018 qu'il s'agissait bien de la dépouille de la jeune femme. La famille n'a pas eu accès aux différents rapports et n'a donc pas pu vérifier l'identification, un manquement constituant une forme de violence, niant aux familles le droit à la vérité.

Une répartition complexe et déficiente de compétences entre les différents services de l'État



Le système mexicain de gestion des disparitions illustre un enchevêtrement institutionnel et juridique qui empêche le traitement efficient des enquêtes. La multiplicité des entités impliquées — des commissions nationales et locales de recherche aux procureur-es spécialisé-es sur les disparitions et la traite — crée des chevauchements de compétences

auxquels s'ajoutent une **absence de coordination et de communication entre les différents niveaux**, rendant difficile le traitement cohérent et complet des dossiers. Par ailleurs, la **superposition de lois, comme celles relatives aux disparitions forcées ou à la traite des personnes, génère des conflits d'interprétation** et des lacunes dans l'application.

Au niveau national, seulement 2 à 6 % des cas de disparition de personnes avaient fait l'objet de poursuites en 2021 et seules 36 condamnations avaient été prononcées dans des cas de disparition de personnes cette même année²⁵. Dans l'État de Guerrero, en 60 ans, aucun mandat d'arrêt n'avait été émis par la Fiscalía General et aucune condamnation n'avait été prononcée pour la disparition d'une femme en 2023²⁶.

B Familles en quête de vérité : un combat solidaire face à la connivence des autorités avec le crime organisé

Corruption des autorités locales

La connivence de la police et des responsables locaux avec les réseaux de trafiquants et les organisations criminelles est également un obstacle majeur dans la lutte contre les disparitions et dans l'accès à la justice des familles des victimes en rendant extrêmement

difficile les poursuites contre ces derniers. Les forces de l'ordre ferment souvent les yeux sur leurs activités, **en recevant parfois des paiements pour entraver les enquêtes ou dissimuler des informations cruciales**²⁷.

25 CED, Rapport du Comité des disparitions forcées sur la visite qu'il a effectuée au Mexique en application de l'article 33 de la Convention, 18 mai 2022, par. 25.

26 FIDH, IDHEAS, EMAF, JRR, Desapariciones de mujeres y violencia por razón de género en Guerrero: el lado invisibilizado de la guerra contra las drogas, p.9.

27 Rapport FIDH, EMAF, IDHEAS Qui nous recherche ? Qui se soucie de nous ?, p. 54.

Les représailles contre les familles en quête de justice

Par ailleurs, nos organisations ont documenté de nombreux cas où les **proches qui dénoncent**

la disparition d'une femme et la recherchent, la plupart du temps des mères ou des sœurs des disparues²⁸, sont menacées sans que les autorités n'interviennent pour les protéger.

Témoignage

Une étudiante de Xochitepec a disparu en 2012, livrée par une "amie" à un réseau de traite. Malgré les alertes de sa famille, les autorités n'ont pas réagi. Désespérée, la famille a mené sa propre enquête. Pour obtenir des informations, le frère de la victime a dû collaborer avec le réseau criminel, ce qui a conduit à son arrestation et sa détention pour des faits de criminalité organisée.

Face à la méfiance des institutions dans les recherches et à la corruption persistante, **les familles se sont organisées et ont formé des collectifs de familles, pour partager des informations, mener des recherches autonomes et faire pression sur**

les autorités face à des procédures longues et coûteuses. Plusieurs responsables de ces collectifs ont reçu des menaces et des organisations telles qu'IDHEAS les soutiennent en exigeant la protection du gouvernement.

Témoignage

Lorsque la mère de Macarena et Valeria a signalé la disparition de ses filles au bureau du procureur d'Iguala, elle affirme qu'« ils n'ont rien fait ». Ce n'est que lorsqu'elle a rejoint le Colectivo de Madres Igualtecas qu'une enquête a été ouverte et que des échantillons ont été prélevés. Les corps de ses deux filles ont été retrouvés dans une tombe clandestine trois ans plus tard.

RECOMMANDATIONS :

- Garantir des procédures rapides, accessibles et respectueuses des familles et des victimes, évitant toute forme de stigmatisation ou de revictimisation des plaignant-es ;
- Prendre les mesures nécessaires pour renforcer l'efficacité des enquêtes en adoptant une perspective de genre et une approche holistique, prenant en compte le contexte et les caractéristiques multidimensionnelles des disparitions, notamment en considérant la traite comme piste d'enquête potentielle ;
- Renforcer la coopération interinstitutionnelle entre les entités fédérales et étatiques pour traiter les cas de disparitions, notamment liées à la traite, y compris via le partage d'expertise et de méthodologies communes ;
- Prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la connivence des autorités locales avec le crime organisé, notamment par des audits réguliers et des sanctions en cas de collusion avec des groupes criminels ;
- Renforcer les pratiques médico-légales, en garantissant l'application rigoureuse des protocoles nationaux et internationaux en matière d'exhumation, de conservation et d'analyse des restes humains et en assurant une meilleure prise en compte des résultats afin d'identifier les corps et les causes de la mort pour faire avancer les enquêtes et obtenir justice ;
- Assurer des programmes de soutien psychologique, médical et juridique pour les victimes et leurs familles, y compris après la remise des dépouilles, et assurer une protection des victimes et des familles contre les représailles en particulier dans les zones contrôlées par des groupes criminels ;
- Promouvoir des programmes de sensibilisation communautaire visant à déconstruire les stéréotypes de genre, à prévenir les violences basées sur le genre, à informer les populations sur les risques de disparitions, leur lien avec d'autres crimes et les modes opératoires utilisés dans le cas de la traite.

Tous les prénoms mentionnés dans ce document sont des noms d'emprunt afin de respecter la confidentialité des victimes ou de leur famille.

28 Presentes, ¿Quiénes son las Madres Buscadoras de México?, 9 mai 2024.

CE DOCUMENT A ÉTÉ RÉALISÉ AVEC LE SOUTIEN
DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
(AFD) VIA LE PROJET FON, ET AVEC LE SOUTIEN
DE L'UNION EUROPÉENNE. LE CONTENU
DE LA PUBLICATION RELÈVE DE LA SEULE
RESPONSABILITÉ DE LA FIDH ET NE PEUT
AUCUNEMENT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME
REFLÉTANT LE POINT DE VUE DE L'AFD ET DE L'UE.



Cofinancé par
l'Union européenne

Mars 2025

Disparition de femmes et de filles au Mexique

Omission de l'État

AUTEUR-ES :

FIDH, IDHEAS, EMAF

COORDINATION :

Anaya Finalé, Alice Bordaçarre

ILLUSTRATIONS :

ClicClac Studio

**NOUS SOMMES UNIS DANS LA LUTTE
POUR UN MONDE JUSTE ET ÉQUITABLE.**

FIDH FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR LES DROITS HUMAINS

17, Passage de la Main d'Or | 75011 Paris | France

T. +33 1 48 75 21 45 E. info@fidh.org X [fidh_fr](https://twitter.com/fidh_fr)

FIDH.ORG